

Première assurance santé avec second avis médical

[Version MS-word](#)

Bruxelles, 16 février 2023 -AXA lance un nouveau service innovant dans le domaine de la santé pour les assurés bénéficiant d'une assurance hospitalisation collective. Il s'agit d'un **second avis médical établi sur la base d'une vidéo-consultation avec un médecin et d'une consultation physique auprès d'un spécialiste de l'hôpital belge. AXA est le premier assureur en Belgique à proposer ce service complémentaire.**

Ce second avis médical pourra être obtenu dans les 15 jours après validation du dossier auprès d'un spécialiste, et moyennant l'accompagnement d'un assistant personnel tout au long du parcours. AXA était déjà pionnier dans son secteur avec *Doctors Online* (consultation par vidéoconférence avec un médecin ou un psychologue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans les 30 minutes) et plus tard aussi avec l'outil de diagnostic en ligne *SymptomZoom*. Ce nouveau service vient encore enrichir l'écosystème santé d'AXA, et entend répondre aux besoins de ses assurés en matière de santé.

Tranquillité d'esprit pour le patient

Le second avis médical porte dans un premier temps sur le diagnostic ou le traitement des *maladies cardiovasculaires*, des *cancers*, des *troubles orthopédiques*, des *maladies rares* et des *maladies de la peau* et sera étendu plus tard à d'autres pathologies. Aujourd'hui déjà, des assurés sont demandeurs d'un second avis médical. Dorénavant, en tant que partenaire santé, AXA les aide avec un trajet fluide qui les libère des tracas administratifs.

Le second avis médical répond en effet à un réel besoin chez les personnes qui sont confrontées à l'annonce d'un diagnostic sur une maladie sérieuse ou qui doivent subir un traitement/une opération lourde. Il a un impact majeur sur leur qualité de vie et leur bien-être émotionnel. Ces personnes s'interrogent sur leur diagnostic et souhaitent souvent obtenir un deuxième avis indépendant avant de commencer leur traitement.

Collaboration avec des hôpitaux belges

Afin de garantir ce second avis, AXA collabore avec les médecins et spécialistes d'hôpitaux belges spécialisés dans ces pathologies.

Trajet fluide et simple

En tant qu'interlocuteur qui accompagne l'assuré à chaque étape de son parcours, l'assistant personnel d'AXA apporte une valeur ajoutée importante au service. Il veille à un déroulement fluide et simple et libère également l'assuré de tous les tracas administratifs, comme la prise de rendez-vous pour les consultations en ligne et physique. L'assistant personnel AXA accompagne et informe l'assuré sans avoir accès au dossier médical de celui-ci. L'assuré peut également, s'il le souhaite, impliquer son médecin traitant dans le processus.

« Les personnes qui ont reçu un diagnostic grave font face à un processus d'acceptation difficile qui peut être une source d'anxiété, de stress et de dépression. AXA se soucie toujours du bien-être de ses clients. Avec ce nouveau service, nous pouvons faciliter l'accès à un deuxième avis médical d'une manière fluide et sûre, libérant ainsi les personnes des soucis organisationnels », dit Antoine Boyer de la Giroday, Chief Life & Health Officer.

AXA Belgium.

Protection des données médicales

L'assuré donne son autorisation pour la constitution d'un dossier médical et pour la consultation des données médicales par le médecin à qui le second avis est demandé. Toutes les données sont couvertes par le secret médical, ce qui garantit le respect des règles en matière de protection de la vie privée.

Informations: [vidéo FR](#) + <https://www.myaxahealthcare.be> & [Digital Healthcare by AXA | AXA Assurances](#). Ce communiqué de presse est également disponible sur [Communiqués de presse | AXA Assurances](#)